

Différences

mr
ap

Novembre 1997 – N° 190

□ SOMMAIRE

Législation	
<i>Pour le droit d'asile</i>	4
Bernadette Hétiér et le service juridique	
Algérie	
<i>Solidarité</i>	5
Jean-Jacques Kirkyacharian	
Israël / Palestine	
<i>Quelle paix ?</i>	6
J.-J. Kirkyacharian	
N. Peled-Elhanan	
<i>Une femme en deuil</i>	6
Chérifa B.	
Bibliothèque	
<i>Notes de lecture</i>	7
Claude Liauzu et Georges Léopold	
Formation	
<i>Week-end sur l'extrême droite</i>	7
Dévelop / Info	
<i>Multithérapie</i>	8
Jean-Claude Dulieu	
<i>Activités locales et entretien</i>	8
Eric Lathière-Lavergne	
Chrono	10
Chérifa Benabdessadok	
Appel à souscription	12
Mumia Abu-Jamal	12

17 octobre 1961

PAROLES DE TÉMOINS

Parmi les activités organisées par le MRAP pour faire connaître les faits qui se sont déroulés durant cette période, une rencontre-témoignage avec la participation de témoins directs a eu lieu le 17 au soir. Nous livrons ici quelques extraits de leurs interventions. Lire également le texte de Pierre Mairat, avocat du MRAP au procès de Papon et l'appel à l'ouverture des archives signée par des centaines de personnalités.

☞ pages 2 et 3

éditorial

Sortir de l'oubli

Il aura fallu trente-six ans pour que le besoin de faire la vérité et la ténacité aient raison de l'oubli. Enfin, un filet de lumière fait sortir de l'ombre les deux cents morts et les milliers de blessés du 17 octobre 1961. La sortie de ces événements de l'oubli a rencontré avec le procès de Maurice Papon un moment salvateur pour l'Histoire. En effet, ce procès révèle au grand jour l'immense responsabilité de Papon dans ce qu'il convient d'appeler un « pogrom à Paris ».

L'intention d'ouvrir les archives est à saluer. Avec les centaines de signataires de nos différents appels, on ne peut que saluer ce geste courageux qui représente un pas politique significatif.

La vérité est désormais en marche. Les archives doivent désormais parler, dire la vérité sur la responsabilité de Papon et de tous ceux qui ont apporté leur concours à la réalisation de cette tragédie. Désormais la porte est entrouverte. Les pressions ne manqueront pas pour tenter de la refermer. Aussi le MRAP envisage-t-il de prendre l'initiative de la mise en place

sans exclusive d'un comité national pour la vérité sur le 17 octobre 1961.

Il faut une réparation symbolique à ce qui s'est passé. Il faut aussi que la mémoire soit partagée par tous, que toutes les victimes soient reconnues comme telles, et que cela soit accepté par toutes les composantes de la société.

Certes, l'Histoire ne repasse pas les plats, mais certains processus risquent de se reproduire. Pour preuve, les pratiques entre 42 et 44 et ceux du 17 octobre ont été servies par un même homme, qui utilisa les mêmes techniques : mesures administratives discriminatoires, repérage des personnes sur des critères physiques, internements massifs dans des stades et des gymnases, violences sur des individus sans défense, recours massif aux forces de police couvertes par leur hiérarchie. C'est bien l'antisémitisme qui a conduit à la déportation de milliers de juifs. C'est bien le racisme antialgérien qui a conduit au 17 octobre. Le racisme est un et indivisible. ♦

Mouloud Aounit

LA VÉRITÉ EST EN MARCHÉ

DÉPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, le MRAP commémore inlassablement la tragédie du 17 octobre. Longtemps, il faut bien l'avouer, peu de voix se sont fait entendre pour soutenir l'action du MRAP qui lutte pour que la vérité soit dite et que cette tragédie reste dans les mémoires. Puis en 1991, a paru le livre de Jean-Luc Einaudi, « La Bataille de Paris », un livre d'investigation nourri par de nombreux témoignages, qui a renforcé la lutte menée par le MRAP. Enfin, le procès Papon, qui a poussé au premier plan de l'actualité la commémoration de la journée du 17 octobre, avec le 16 octobre dernier la déposition devant la cour d'Assises de Bordeaux de Jean-Luc Einaudi, témoin cité à la demande du MRAP pour éclairer la personnalité de Maurice Papon. Plusieurs heures de débat auront permis de retracer le contexte social et politique de cette tuerie, mais surtout l'écrasante responsabilité de Maurice Papon en tant que préfet de police en charge par le pouvoir politique d'empêcher la manifestation pacifique à laquelle se sont déplacés 40 000 Algériens.

Pression médiatique ? Volonté politique d'éclairer cette page noire de l'histoire de France ? Toujours est-il que deux heures après la déposition de Jean-Luc Einaudi, Catherine Trautmann, ministre de la Culture, faisait droit à une demande réitérée depuis plusieurs années, en acceptant d'ouvrir les Archives nationales. Le lendemain, le 17 octobre, la cadence s'accéléra. Le MRAP a organisé une conférence de presse à Bordeaux présidé par Mouloud Aounit et avec la participation des militants de la fédération de la Gironde. L'après-midi, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblés au Pont Saint-Michel à Paris à l'appel du MRAP. Enfin, entre 20h30 et minuit, au cours d'une soirée plusieurs témoins ont raconté, oralement ou par des messages écrits, ce qu'ils ont vécu le 17 octobre 1961. Le chiffre officiel de trois morts, alors même qu'il est désormais démontré que des dizaines de corps ont été repêchés de la Seine les jours qui suivirent ce drame, n'y fera rien. La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. ♦

Pierre Mairat

PAROLES DE TÉMOINS

Georges Azenstarck, reporter-photographe

C'est dans la soirée lors d'une manifestation pacifique d'Algériens sur les grands boulevards que j'ai vu l'insoutenable horreur. Nous entendîmes un certain nombre de coups de feu. Je me trouvais alors sur le balcon du 3^e étage du journal *L'Humanité* avec un autre photographe, Serge Gautier, et un journaliste, Robert Lambotte.

Nous avons éteint les lumières des bureaux situés derrière nous et pour ne pas être repérés par la police qui tirait toujours des coups de feu, nous nous tenions allongés à plat ventre sur le sol du balcon. Notre horreur fut à son comble quand nous vîmes des policiers traîner sur le sol des corps d'Algériens et les entasser devant le portail du n° 5 du boulevard Bonne Nouvelle. Cet immeuble fait partie de l'ensemble du cinéma Le Rex et la porte du n° 5 était alors celle d'un journal qui s'appelait *Noir et Blanc*.

Nous avons bien eu le temps de voir tous ces corps entassés, étendus inanimés sur le sol. Puis des voitures de police sont venues stationner devant l'entrée du métro Bonne Nouvelle qui se trouve exactement à cet endroit. Ces véhicules nous ont caché les corps étendus sur le sol. Il y en avait, je me souviens très bien, dix ou douze, nous n'avions pas réussi à les compter exactement. Quand les véhicules de police se sont retirés, il ne restait plus aucun corps sur le sol, mais nous avons eu plus d'une heure pour les voir.

Toute ma vie, je me souviendrai de ces images de cauchemar. Plusieurs jours après ces tragiques événements, je suis allé rencontrer, avec un autre journaliste Georges Bouvard, des Algériens dans un bidonville de Nanterre. Des amis algériens nous ont alors raconté avoir vu des dizaines de leurs frères jetés dans la Seine. D'ailleurs, cinq Algériens de ce même bidonville avaient alors disparu et ne sont jamais réapparus chez eux.

Témoignage de Bernard Morin, cardiologue

Bernard Morin militait pour l'indépendance de l'Algérie. Après la manifestation d'octobre 1961, un ami algérien vient le voir. « Il m'a dit que son frère avait été tué par la police et me demande d'aller à l'Institut médico-légal, ce que je fais. Là-bas on m'affirme que le frère de mon ami a été abattu parce qu'il tentait de s'évader, mais le cadavre que j'ai vu était celui d'un homme qui avait été battu à mort et torturé, avec des hématomes épouvantables, ecchymoses multiples de la région cervicale, blessures à l'abdomen et dans les parties génitales. Des blessures qui ne correspondaient pas à la thèse de l'évasion. C'est ce que j'ai déclaré au procès qui s'est déroulé plus tard ». Les jours qui suivirent il reçut des menaces de l'OAS mais il s'avéra quelques années plus tard que ces menaces provenaient du commissariat de police.

Pierre Cadel, responsable CFTD à Renault-Billancourt

Le 17 octobre dans l'après-midi, je fus informé par un ami algérien d'une manifestation pacifique des Algériens contre le couvre-feu. Il me demanda d'aller voir ce qui se passait vers Strasbourg-Saint-Denis-Bonne Nouvelle. En fin d'après-midi, j'étais sur les lieux. Tous les Algériens étaient raflés sans ménagement soit dans la rue, soit aux sorties de métro. Plus tard, je me joignis à la tête de la manifestation devant le cinéma Rex. Je marchais avec eux quand les véhicules de police arrivèrent. Je me doutais qu'ils allaient être coincés. Ils me dirent qu'ils devaient se disloquer à la Porte Saint-Martin. Les véhicules de police ralentirent. Là, je changeais de trottoir. A peine arrivé sur le trottoir opposé, je vis les véhicules s'arrêter, les policiers descendre et aussitôt des coups de feu furent tirés.

Les Algériens, femmes, enfants et hommes, furent repoussés le long des murs, dans des vitrines qui cédèrent. Quand l'action policière fut terminée, je pus traverser le boulevard. Des hommes gisaient dans des flaques de sang, certains étaient morts, d'autres blessés. Les portières des voitures étaient trouées à hauteur d'homme par l'impact des balles. Les policiers pénétrèrent dans les immeubles pour continuer leur chasse.

Georges Arnold, prêtre

Les événements d'octobre 61 ne sont pas arrivés par hasard. Dans l'hôtel misérable où j'habitais à Saint-Denis, sans gaz ni électricité, et où vivant des travailleurs maghrébins et africains combien de fois j'avais assisté à des fouilles, combien de fois j'ai vu la police jeter par la fenêtre les maigres affaires de mes camarades. J'en ai vu plusieurs arriver le visage tuméfié, et d'autres arrêtés et parqués au centre de Vincennes sans que leur famille soit prévenue. J'ai conservé le texte du témoignage d'un policier chrétien qui cinq jours après le 17 octobre, nous disait combien la solidarité avec ses collègues était difficile car celle-ci ne l'empêchait pas de souffrir face à la liste des morts et en ayant à assumer un métier dégradé.

Saad Ouazène, manifestant

On a pris le métro à la station Pleyel et on est descendu à Concorde. Là nous tentions de sortir du métro mais les policiers nous repoussaient à l'intérieur. On recevait des coups sur les jambes et sur la tête, on essayait de se protéger avec les mains. Ceux qui étaient trop faibles tombaient à terre et certains ont été achevés. On nous a emmenés au Palais des sports pour un premier triage puis on nous a dirigés vers Vincennes. Ma femme a tenté de prendre des nouvelles mais on lui a dit que je ne m'y trouvais pas. A la descente du car, on nous a fait passer par un chemin jonché de débris de verre, certains d'entre nous avaient perdu leurs chaussures. Je suis resté plusieurs jours à Vincennes, si je vous en dis plus vous allez pleurer.

Zinabidine Khiari, manifestant

J'habitais à Bondy. On est parti vers quatre heures et demie. Il y avait des harkis, des policiers ont tiré, certains sont tombés, d'autres ont forcé le barrage. J'ai pu m'échapper. Pourtant, le FLN avait bien dit : pas d'arme et ne pas rétorquer à la violence. On devait juste dire des mots d'ordre : Algérie algérienne et vive Ben Bella.

Josette Brançon, témoin

Le réseau de soutien aux Algériens auquel j'appartenais m'avait demandé d'observer ce qui allait se passer place de l'Etoile. La police attendait les manifestants à la sortie du métro. Des policiers en civil tapaient avec la crosse de leurs revolvers. Des hommes tombaient dans la boue. Un Français

s'est penché sur quelqu'un pour le relever, il a dit qu'il était médecin, il s'est fait assommer.

Ferouz Boumezou, fille d'un militant du FLN, blessé

Témoigne à la place de son père, décédé. Elle cite un texte écrit : Les harkis ont tué l'un de mes amis. Ils m'ont frappé ainsi que deux autres camarades. Me croyant mort, ils m'ont jeté dans un camion. Plus loin, ils nous ont tous jetés dans une salle. J'ai pu m'enfuir le pardessus taché de sang. Les chauffeurs de taxi ne voulaient pas nous prendre. Puis Ferouz montre la photo de son père couvert de sang publiée par un journal et indique que ses blessures lui ont valu une invalidité à 80 % ; jusqu'au bout, ajoute-t-elle, il a souffert de maux de tête et de malaises.

Jean-Louis Péninou, étudiant

J'habitais à l'époque le quartier Latin et je me suis trouvé vers 20h30 à Saint-Michel. J'étais sympathisant des Algériens, mais je n'étais en contact avec aucune organisation, je ne savais pas qu'une manifestation était organisée. J'ai assisté à un spectacle effrayant de silence et de froideur : les policiers frappaient méthodiquement des gens qui ne les menaçaient pas. C'était une manifestation pacifiste d'hommes de tous âges habillés proprement, de toute évidence ils n'étaient pas là pour faire la baston.

Clara et Henri Benoits, syndicalistes CGT

Clara : J'ai le souvenir d'une nuit blanche, une nuit d'angoisse. Travaillant à l'usine Renault-Billancourt, nous côtoyons les travailleurs algériens et nous avons tissé des liens d'amitié avec certains. On nous a demandés de nous poster à l'Opéra où nous avons vu de nombreuses femmes algériennes qui portaient des jupes aux couleurs du drapeau algérien. Lorsqu'ils sortaient du métro, les gens étaient immédiatement arrêtés et menés au commissariat. Nous avons suivi ceux qui sont parvenus à se regrouper et nous avons entendu des coups de feu.

Henri : Consigne nous avait été donnée de ne pas nous mêler aux Algériens. Mais nous avons vu un homme blessé, en sang, et nous l'avons descendu dans le métro. Nous avons rompu les consignes mais d'autres personnes étaient restées en observation.

Chérifa Benabdessadok

Pour l'ouverture des archives

A l'instar de l'année passée, le MRAP a élaboré un appel qui a été signé par des dizaines de personnalités. Texte intégral.

« Le 5 octobre 1961, le préfet de police Maurice Papon, conseillait « de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20h30 à 5h30 du matin ». A ce couvre-feu raciste, les Algériens de Paris et sa banlieue, répondirent par une manifestation pacifique le 17 octobre.

Il s'en est suivi un carnage orchestré par Maurice Papon. Deux cents personnes au moins périrent, jetées des ponts, noyées, torturées, étouffées... D'autres par milliers furent blessées, internées, parquées, emprisonnées ou déportées dans les camps du Sud algérien.

Autour de cette journée tragique, règne aujourd'hui un silence pesant. Les ministères et la préfecture refusent de dévoiler leurs archives. Les historiens ne peuvent s'appuyer que sur les témoignages pour reconstituer ces journées portées disparues.

A l'occasion du trente-sixième anniversaire, nous soussigné(e)s demandons au Premier ministre de faire lever cette chape de plomb, en prenant les dispositions pour l'ouverture des archives pour que ces journées de deuil reçoivent toute la lumière qu'elles méritent. »

Le MRAP a également écrit au Premier ministre. Extrait.

Aujourd'hui, des intellectuels, des historiens, des chercheurs, demandent qu'on lève enfin le voile sur cette journée. Le premier pas vers cette transparence passe par l'ouverture des archives afférentes. Malheureusement, toutes les demandes réitérées d'historiens auprès des services concernés (principalement la préfecture de police de Paris, les ministères de l'Intérieur, des Armées, de la Justice) n'ont abouti qu'à des réponses dilatoires ou des fins de non-recevoir. Aussi nous vous demandons d'exercer votre autorité envers ces services, afin que ces archives soient recherchées, recensées, compilées, qu'un inventaire en soit fait pour chaque service, enfin qu'elles soient rendues accessibles à des chercheurs qualifiés.

POUR LA PLEINE RECONNAISSANCE DU DROIT D'ASILE

S'appuyant sur l'avis de la CNCDH concernant les projets de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, la nationalité et le droit d'asile, le MRAP a élaboré un document de synthèse rassemblant ses propres propositions ou celles avec lesquelles il exprime son accord. Nous publions ici les critiques et propositions relatives au droit d'asile.

■ ADOPTER UNE ACCEPTATION PLUS LARGE DE LA QUALITÉ DE RÉFUGIÉ

A l'heure actuelle, l'OFPRA ne confère le bénéfice du statut de réfugié qu'aux personnes justifiant encourir des persécutions émanant des autorités étatiques de leur pays d'origine ou volontairement tolérées par elles. Cette interprétation restrictive de la qualité de réfugié fonde notamment toutes les décisions déboutant les Algériens de leur demande d'asile.

Le projet de loi prévoit d'étendre le bénéfice du statut de réfugié à « toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté ». Cette acception plus large, si elle constitue une avancée, ne permet pas de contrer la jurisprudence de l'Ofpra. Pour ce faire, il conviendrait de préciser que peut bénéficier du statut de réfugié toute personne menacée quel que soit l'auteur des persécutions.

Recommandations de la CNCDH : souhaitant que la France adopte l'interprétation de la convention de Genève par le HCR, « Recommande à cette fin que soit ajouté à l'article 25 du projet l'alinéa suivant : "Ont la qualité de réfugiés au sens de la convention de Genève les personnes qui, craignant des persécutions pour des raisons que sa définition énonce, sont dépourvues de protection nationale, quel que soit l'auteur des persécutions" » (proposition n°2)

■ DONNER UN CADRE LÉGISLATIF À L'ASILE TERRITORIAL

A l'heure actuelle, « l'asile territorial » est accordé, à la discrétion du ministère de l'In-

térieur, aux personnes qui encourent des traitements inhumains et dégradants en cas de renvoi dans leur pays. Mais cette protection discrétionnaire n'est pas assortie d'un réel statut. Elle se traduit par la délivrance d'autorisations provisoires de séjour, qui le plus souvent, ne permettent pas à leur titulaire de travailler.

Le projet de loi, qui prévoit de donner un cadre législatif à ce statut, constitue sur ce point une avancée. Néanmoins, certaines améliorations peuvent être apportées dans le sens des recommandations de la CNCDH. Sur l'asile territorial, la CNCDH « accueille avec satisfaction l'inclusion de l'asile "territorial" tel que défini dans le projet de loi mais suggère certaines précisions ou améliorations :

– la formulation "asile territorial peut être accordé par le ministre de l'Intérieur à un

étranger (...)" devrait être remplacée par "l'asile territorial est accordé par (...)" ;
– compte tenu des risques encourus par les demandeurs d'asile territorial en cas de renvoi, il doit être précisé que le refus doit être motivé et le recours contre une décision de rejet de la demande doit être suspensif ;
– le statut des personnes bénéficiant de l'asile doit garantir un séjour stable tant que durent les causes qui ont justifié la reconnaissance du droit d'asile. Aucun refus de prolonger le séjour ne doit intervenir sans recours suspensif. En outre, le bénéficiaire de l'asile territorial doit pouvoir, à tout moment demander à bénéficier du statut de réfugié et voir sa demande examinée dans des conditions normales » (recommandation n° 3).

■ CONCERNANT LE STATUT DES DEMANDEURS D'ASILE, le droit à un examen approfondi de leur demande, et plus généralement toutes les dispositions relatives à la reconnaissance du statut de réfugié, le MRAP rappelle les recommandations de la CNCDH auxquelles il adhère pleinement :

« Demande que l'article 31 du projet de loi soit retiré et que, dans tous les cas, le recours devant la commission des recours soit suspensif de toute mesure d'éloignement » (recommandation n°4).

Concernant le transfert vers la loi du 25 juillet 1952 sur l'Ofpra des articles de l'Ordonnance relatifs à l'asile, « regrette que le transfert des articles relatifs à l'asile de l'Ordonnance de 1945 vers la loi du 25/7 1952 ne soit pas davantage l'occasion d'apporter des améliorations à la procédure

actuelle et propose les modifications suivantes :

– que toute personne demandant à pénétrer sur le territoire national pour demander l'asile voie sa demande effectivement examinée par l'Ofpra de façon égale ;
– que soient écartées les possibilités de refus de séjour préalable, prévues par les articles 31 bis et 32 de l'ordonnance, rappelant aussi ses recommandations antérieures selon lesquelles toute demande d'asile doit pouvoir être étudiée par l'Ofpra et la Commission des recours, même dans les cas de procédure "prioritaire" ;
– qu'il soit précisé que la reconnaissance du statut de réfugié s'étend aux membres de la famille du demandeur qui le souhaitent, ces derniers étant les conjoints, enfants et ascendants à charge, et que la notion de conjoint s'étende au concubin notoire ;

– que le statut d'apatride soit le même que celui des réfugiés. Il doit être déterminé selon les mêmes règles de procédure et les mêmes conditions de séjour que celles observées pour la détermination du statut de réfugié ;

– que l'aide juridictionnelle ne soit plus soumise aux conditions de régularité de l'entrée en France et de durée du titre de séjour ;

– que, pendant l'entretien à l'OFPRA, le demandeur soit autorisé à se faire accompagner d'un conseil de son choix et bénéficie des services d'un interprète qualifié » (recommandation n°5).

■ CONCERNANT L'OFPRA ET LA COMMISSION DE RECOURS

« Demande que :

– Le silence gardé par l'Ofpra pendant 4 mois vaille reconnaissance de la qualité de réfugié ;

– le délai de recours devant la Commission des recours soit aligné sur le délai de droit commun de deux mois du contentieux administratif ;

– l'Ofpra soit érigé en Autorité administrative indépendante. Le conseil d'administration de l'Ofpra pourrait être modifié pour rassembler, en trois collèges égaux, des personnalités désignées par la cour de Cassation, le conseil d'Etat et le gouvernement ;

– la composition de la commission des recours soit modifiée, notamment que le membre désigné par le conseil d'administration de l'Ofpra soit remplacé par un magistrat, et que la loi confirme que les

requérants sont systématiquement convoqués à l'audience » (recommandation n°6).

■ Se fondant sur l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme (qui protège toute personne contre tout traitement inhumain et dégradant) et sur la Convention de Genève telle qu'interprétée par le HCR, le MRAP tient à rappeler les revendications du mouvement associatif :

– supprimer toutes mesures empêchant les demandeurs d'asile de fuir leur pays, en particulier les sanctions à l'égard des transporteurs (article 20 bis de l'ordonnance) ;
– permettre à tout demandeur d'asile d'être entendu devant l'Ofpra : entretien obligatoire avec le concours d'experts, d'interprètes et de défenseurs de son choix ;

– garantir, en application de la convention de Genève, le droit au travail, à la protection sociale (dont l'accès aux soins) et à l'assistance judiciaire gratuite ;
– faire bénéficier les déboutés précédemment victimes d'une procédure expéditive, d'un réexamen de leur demande d'asile dans les conditions décrites ci-dessus (loi du 25 juillet 1952).

(A défaut, une mesure générale et exceptionnelle leur permettant de sortir de la clandestinité s'imposerait) ;

– ne plus reconduire contre leur gré les déboutés actuels dans leurs pays d'origine et les assigner systématiquement à résidence afin de leur permettre de trouver un autre pays d'accueil. ♦

Bernadette Hétier et le service juridique

SOLIDARITÉ AVEC L'ALGÉRIE

Le 29 septembre dernier, à l'appel du MRAP, un rassemblement a eu lieu à Paris en solidarité avec le peuple algérien. Voici les principaux extraits de l'intervention de J.-J. Kirkyacharian.

L'ALGÉRIE NOUS TIEN À COEUR POUR des raisons particulièrement fortes, qu'il n'est pas besoin de rappeler. Les mots manquent pour exprimer ici nos sentiments et ils seraient de toutes façons impuissants à dire la réalité. Aussi je me limiterai à formuler ici trois idées, qui ont le caractère d'une revendication.

1) Une réflexion s'impose sur les idées ou les prétentions politiques qui prétendent justifier les massacres. Il n'est, en fait, aucune cause qui puisse légitimer l'atrocité. Aucun objectif politique ne peut être atteint à travers la violation systématique des droits de l'Homme. Car la politique, c'est la cité, la communauté constituée par la loi. Une cause qui se prétend politique ou nationale ne peut pas s'exprimer à travers le massacre des citoyens.

2) La politique a pour objet la vie de l'Etat et pour condition la sécurité des citoyens quels qu'ils soient. L'autorité politique a pour devoir et obligation essentiels, résolvant tous les autres, de protéger les citoyens, d'assurer la paix civile et c'est ce devoir qui est l'essence même de la notion d'ordre public.

Ce n'est pas un secret : il y a entre nous tous ici beaucoup de différences d'appréciation sur le rôle que joue, que ne joue pas ou que devrait jouer le pouvoir d'Etat algérien.

Le MRAP en tant que tel n'a pas à entrer dans un débat à ce sujet. Mais « les droits de l'homme » ne relèvent pas de « la politique ». Ils ne sont pas un supplément d'âme pour la politique, un luxe qui valoriserait les pouvoirs : c'est le fondement de l'Etat de droit. Et c'est pourquoi il faut dire que l'Etat algérien doit absolument respecter et faire respecter les droits de l'Homme. Les groupes armés qui attaquent l'Etat algérien et prennent en otage la population savent très bien que, ce faisant, ils ruinent la légitimité de l'Etat. Il faut que ce complot monstrueux soit déjoué mais pour cela il faut que la population algérienne soit efficacement protégée contre ses prédateurs.

3) Il y a enfin une responsabilité que nous devons assumer : faire en sorte que notre Etat, la République française, accueille en son sein tous ceux et toutes celles qui estiment ne pas pouvoir actuellement protéger

En résumé

- Adopter une acception plus large de la qualité de réfugié conforme à l'interprétation de la Convention de Genève par le Haut Commissariat aux Réfugiés.
- Donner un cadre législatif à l'asile territorial.
- Améliorer les conditions d'instruction des demandes au bénéfice du statut de réfugié (notamment en accordant un examen approfondi de sa demande à chaque demandeur d'asile et un entretien avec un agent de l'Ofpra).
- Accorder un droit au regroupement familial aux membres de famille des apatrides, des réfugiés et des bénéficiaires de l'asile territorial sans condition liée à l'antériorité du mariage.
- Modifier le statut de l'Ofpra et de la Commission de Recours des Réfugiés pour leur assurer une totale indépendance.
- Assurer une protection particulière aux demandeurs d'asile déboutés.
- Supprimer toutes les entraves à l'entrée des demandeurs d'asile (responsabilité des transporteurs, traitement des demandes à la frontière).

leur vie et celle de leurs enfants, dans le chaos sanglant de leur patrie.

Il faut que la République accorde sans hésitation ni chausse-trappe bureaucratique le droit d'asile à ceux qui sont persécutés et menacés du pire. Nous avons tous présents à l'esprit les noms et les visages de tant de nos amis que les tueurs ont exécutés avant que la France ne leur ait accordé le visa qu'ils sollicitaient.

Ce scandale doit prendre fin : nos amis algériens et leurs familles doivent trouver parmi nous l'accueil qu'ils méritent et pour lequel nous battons depuis longtemps. Ils doivent recevoir un titre qui leur per-

Mettez vos actes en conformité avec vos convictions, accueillez, n'expulsez pas, rendez à la France le rôle que lui assignent son histoire et sa vocation.

mette de subvenir à leurs besoins.

D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux qui ont réussi à parvenir parmi nous, subsistent très difficilement. Il serait impensable, inadmissible que ces gens menacés du pire soient renvoyés en Algérie sous prétexte d'irrégularité du séjour. Nous disons donc solennellement au gouvernement et au Premier ministre : mettez vos actes en conformité avec vos convictions, accueillez, n'expulsez pas, rendez à la France le rôle que lui assignent son histoire et sa vocation.

Quant à nous, poursuivons et accentuons notre action pour que ce droit fondamental, le droit à la vie, soit reconnu dans les faits à nos amis d'Algérie. Notre responsabilité est ici engagée. ♦

Jean-Jacques Kirkyacharian

LA PAIX, QUELLE PAIX ?

LORS DE LA REUNION du Conseil national du MRAP, le 18 octobre, quelqu'un a posé une question pertinente : n'est-il pas temps, devant l'obstination destructrice du gouvernement Netanyahu, de durcir un peu la pression ? Notre ami a rappelé que les sanctions économiques décidées par l'ONU n'avaient pas été pour rien dans l'effondrement final de l'apartheid. L'ONU soumet à un blocus très sévère les Etats qui persistent à ne pas appliquer les résolutions.

Le comité des ONG pour la Palestine, réuni cet été à Genève, n'a fait qu'évoquer cette question des sanctions tant il est important de chercher des moyens positifs de revenir au processus de paix. Cependant, il est clair que l'imperturbable Netanyahu mène le peuple israélien au désastre et ne fait que

sourire aux conseils de modération.

Il ne faut pas se cacher que des sanctions économiques seraient très difficiles à mettre en place : Israël est un partenaire important de l'Union européenne, sans parler de son statut de quasi-protectorat américain. Il faudrait donc étudier de près la formulation et les démarches. Mais il y a autre chose : je pense qu'un langage un peu nouveau devrait être tenu aux Israéliens, à ceux que nous connaissons, d'abord, et puis au peuple israélien en tant que tel. Quelque chose comme ceci : « Le gouvernement Netanyahu vous mène au désastre en tant que peuple – car le sang ne manquera pas de couler – et aussi en tant qu'Etat. En effet, sa politique d'infiltration par tous les moyens des territoires palestiniens n'a pas d'autre aboutissement objectif

que l'élimination de fait d'un Etat palestinien vidé de son sens. Bien sûr, vous pouvez vous reposer sur l'idée d'un protectorat américain qui couvrirait toute la région, avec en outre la garantie au nord de l'armée turque ?... Croyez-vous sérieusement que cela puisse se faire sans une terrible guerre régionale ? Aussi feriez-vous bien de vous préparer à changer d'objectifs : coexistence pacifique des peuples, oui, plus que jamais ! Mais notre doctrine traditionnelle commune : deux peuples, deux Etats, sera peut-être caduque ; peut-être devrez-vous revenir à la vieille idée révolutionnaire du temps des Britanniques : un Etat laïque, binational, où chacun serait l'égal de tous les autres et où s'accomplirait enfin le vieux rêve universaliste de tous les fils d'Abraham et l'ambition des révolutionnaires de notre temps ? »

J'écris cela à titre personnel, sans doute. Mais croit-on vraiment qu'on pourra continuer indéfiniment à ruser avec l'histoire ? ♦

J.-J. Kirkyacharian

Nourit Peled-Elhanan, le courage d'une femme en deuil

MADAME PELED-ELHANAN est la fille de Matti Peled, un général israélien pionnier de la réconciliation entre Israël et les Palestiniens. Elle a perdu sa fille, une adolescente de quatorze ans, tuée lors de l'attentat commis par des terroristes palestiniens, le 4 septembre à Jérusalem. Dans un long texte-témoignage publié par *Le Monde Diplomatique* (octobre 97) et intitulé « Bibi, qu'as-tu fait ? », Nourit Peled-Elhanan dénonce la politique de Benjamin Netanyahu. En voici un très court extrait.

« A plusieurs reprises, dans le passé, on m'a posé cette question en forme de défi, à moi, la fille de Matti Peled, le combat-

tant pour la paix, qui est passé outre frontières et tabous pour contribuer à une réconciliation historique entre les peuples palestinien et israélien : "Qu'est-ce que vous diriez si votre fille ou votre fils était tué dans une opération terroriste palestinienne ?" J'avais l'habitude de rétorquer : "Je continuerais d'affirmer que la politique désastreuse qui réduit les Palestiniens au désespoir est la source de cette catastrophe. Un tel malheur, s'il devait tomber sur moi, me renforcerait dans ma conviction que seule la coexistence entre les deux peuples mettra fin au cycle de la violence et de la mort d'innocents."

Et voilà la plus monstrueuse parmi les monstruosité qu'on puisse imaginer a frappé notre foyer. Je répète donc aujourd'hui ce que j'ai dit, et avec encore plus de détermination, alors même que mes yeux ruissellent de larmes et que le visage mutilé de Smadar, notre petite et si belle princesse, est toujours là devant moi. Et j'ajoute : c'est la politique du premier ministre, « Bibi » Netanyahu, qui a amené le malheur dans notre famille. »

Un exemple trop rare de force morale et d'éthique personnelle. Ce texte est à mettre entre toutes les mains. ♦

Chérifa B.

NOTES DE LECTURE

☞ **Féminisme et nazisme. Sous la direction de Liliane Kandel, Cedref, Université Paris VII, 1997.**

Bel hommage à une carrière universitaire et à un engagement militant, féministe et antiraciste, que celui rendu à Rita Thalmann. On y retrouve l'originalité de sa démarche : le souci de lier l'analyse et la critique des rapports de domination et d'exclusion, des représentations de la différence des sexes et de la différenciation des races. Plus de vingt contributions s'attachent à étudier les relations entre femmes et nazisme, problème trop délaissé dans les travaux récents. Elles en montrent – sans complaisance – la complexité et les équivoques : les femmes n'ont pas été que victimes d'un régime poussant le système patriarcal à ses extrémités, comme le répète une vulgate confortable. Dans leur majorité, elles ont accepté le

nazisme, et certaines y ont activement participé. On ne pense pas seulement à l'épuration de la Libération, ou aux femmes SS, mais au rôle de certains médecins, comme Agnès Bluhm, hygiéniste, eugéniste, qui légitime les pratiques de stérilisation et de préservation de la race. Qu'on relise la terrible préface à Darwin de sa traductrice française, Clémence Royer en 1862, pour saisir l'enchaînement des consensus qui conduisent à la politique nazie. En quelques lignes, on ne saurait rendre compte de la richesse de ce livre, modèle de rigueur scientifique et politique indispensable à tout militant qui refuse la facilité et la langue de bois.

Claude Liauzu

☞ **Un siècle d'immigration en France, troisième période, 1945 à nos jours : du chantier à la ci-**

toyenneté ? David Assouline et Mehdi Lallaoui, Au nom de la Mémoire, diffusion Syros, 135 pages, 180 francs.

Avec la parution du troisième volume se termine la publication de l'ouvrage « Un siècle d'immigration » (1). Nous retrouvons une présentation semblable au deux premiers volumes, format album abondamment illustré de photos d'actualité en noir et blanc.

En six chapitres clairs – solidement documentés, circonstanciés et chiffrés – les différents auteurs nous font parcourir ces cinquante dernières années : d'abord la recherche de millions de travailleurs immigrés pour les besoins de la reconstruction de la France, puis la récession des années soixante-dix et l'interruption de l'immigration de main-d'œuvre. Benjamin Stora signe un chapitre sur les Algériens, Jacques Barrou sur les noirs-africains, Gaye Petek-Salom sur les Turcs, Marie-Christine Volovitch-Tavares sur les Portugais. Mehdi Lallaoui intervient dans un chapitre important sur les réfugiés, les exilés et le droit d'asile.

Samia Messaoudi et Brigitte Stora achèvent l'ouvrage par une analyse pertinente des faits relatifs à ces dernières années. On y retrouve les difficultés économiques des années quatre-vingt, la montée du racisme, les lois faisant des étrangers les boucs-émissaires de la crise, enfin les dix dernières années, le durcissement des lois et les mobilisations citoyennes ; le livre s'achève sur les propositions de Lionel Jospin sur l'immigration.

Les ouvrages de la trilogie, traités par ordre chronologique, peuvent bien sûr se lire séparément. Mais ensemble, ils constituent une documentation attrayante, étayée par un appareil statistique solide. On ne peut que la conseiller à tous ceux (particuliers, étudiants et chercheurs) que l'immigration intéresse. Trois beaux livres pour tous.

(1) Cf. *Différences*, n° 177 pour le volume 1 — 1851-1918 « De la mine au champ de bataille » et n° 182 pour le volume 2 — 1919-1945 « De l'usine au maquis ». ♦

Georges Léopold

WEEK-END DE FORMATION

Le MRAP national organise les 6 et 7 décembre prochains à Paris une session de formation sur l'extrême droite à l'attention des adhérents. Il est impératif de s'inscrire très rapidement.

PROGRAMME

Première journée

Présentation de l'extrême droite avec bibliographie, Pierre Krausz
Sociologie de l'électorat du Front national, François Platon
Comment s'adresser à l'électorat du FN ? René Monzat (sous réserve)
Le sens du combat du MRAP contre le FN, Mouloud Aounit
La bataille juridique, pourquoi et comment ? Stéphane Meyer
Pourquoi dissoudre le FN ?

Deuxième journée

Soirée avec le théâtre de l'Opprimé (sous réserve)
Témoignages de citoyens habitant dans les villes gérées par le FN
Exercices par petits groupes de recherche de documents produits par l'extrême droite (sites Internet, Minitel)
Ateliers par petits groupes pour analyser documents et matériel de l'extrême droite
Exercices d'animation des débats

INSCRIPTIONS

Les inscriptions dont le nombre est limité à 100 places se font au siège du MRAP (Boulevard de Magenta) auprès d'Isabelle Vernhes au 01 53 38 99 82
Les réservations de chambre (de trois ou quatre lits, prix : 103 francs) et de repas se font directement auprès de l'Auberge de jeunesse où se déroulera ce week-end : 80 rue Vitruve, 75020, Paris, tél : 01 40 32 34 32

MULTITHÉRAPIE

QUAND LE RACISME, sa banalisation et la multiplication de ses expressions, les poussées d'individualisme et de haine qu'il entraîne inmanquablement, progressent comme aujourd'hui, des millions d'humanistes, respectueux des valeurs républicaines, s'inquiètent. Et cela d'autant plus légitimement qu'il s'accompagne le plus souvent d'un sentiment d'impuissance devant ce cancer si résistant : comment lutter efficacement ?

Seule une « multithérapie » permettra d'enrayer le fléau ; notre Mouvement a donc choisi de multiplier ses champs d'intervention, de combattre sur tous les fronts :

– En faisant pression pour faire progresser les droits de l'Homme dans le débat parlementaire sur l'immigration ou dans le débat national que nous voulons obtenir pour une nouvelle politique d'immigration rompant avec la logique marchande, répressive, de suspicion et favorisant les droits des individus ;

– en informant et mobilisant l'opinion publique sur les dangers que représentent les discours populistes et l'implantation croissante du Front national ;

– en développant localement des actions conjointes avec toutes les victimes des discriminations raciales et sociales quelles que soient leur nationalité ;

– en agissant, par une action d'éducation et d'information, sur les mentalités des citoyens, notamment les plus jeunes, afin de casser les préjugés raciaux.

Qui dit « antiracisme de proximité » dit « développement ». **Qui dit « développement » dit « adhésions ».** Il va de soi que ce choix de lutte – que nous nommons « antiracisme de proximité » – appelle une autre pratique militante (notamment en informant mieux nos adhérents, en les « fidélisant ») et d'une manière générale un fort développement de notre organisation.

Mais quel développement pour le MRAP ? Celui-ci ne peut se traduire que par une implantation de plus en plus large et profonde de nos structures locales. En effet, ancrés dans les réalités concrètes et diverses du racisme quotidien, nos comités locaux sont seuls aptes à remplir cette mission de proximité. Favoriser l'implication de nos adhérents et de toutes les bonnes volontés antiracistes, cela ne doit-il pas être un de nos soucis permanents ? En d'autres termes, le développement du MRAP n'est pas un luxe mais une nécessité pour lutter efficacement contre le racisme d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous appelons les comités locaux à assurer la campagne de renouvellement des cotisations 1997 là où nous avons des retards certains et à encourager l'apport de nouvelles forces dès aujourd'hui.

Combien de femmes et d'hommes, d'amis sensibilisés à nos idées et nos valeurs, combien de compagnons de route laissons-nous un jour sur le bord du chemin ? Invitons-les à nous rejoindre à utiliser et améliorer cet outil collectif antiraciste qu'est le MRAP, pour l'efficacité de leur combat, de notre combat. ♦

Jean-Claude Dulieu

MIROIR DES ACTIVITÉS

Rencontres sans frontières

Le samedi 15 novembre aura lieu toute la journée à **Luxembourg-Ville** (salle Victor Hugo), le deuxième volet des rencontres sans frontières (voir *Différences* n°186). Toujours organisée avec les Luxembourgeois du CLAE, les Allemands de Multikulturelles Zentrum et les Français de la fédération du MRAP de Moselle, cette rencontre portera sur la circulation (ou libre circulation) en Europe. Pour de plus amples renseignements, MRAP Metz ou FD 57 - 71 rue Mazelle - 57000 Metz - Tel/Fax : 03 87 32 13 61.

Nombreuses actions dans le Nord-Pas de Calais

Après le succès sans précédent du festival antiraciste du livre « Culture plurielle » organisé par les comités locaux et la fédération du Nord-Pas-de-Calais (plus de 5 000 personnes durant les deux mois), la rentrée de septembre est mouvementée dans le nord de la France : tenue d'un stand à la braderie de Lille (6 et 7/09) et de Valenciennes (27/09), partenaire du colloque de Lille « De l'indigène à l'immigré » (24/09) et participation à celui des gens du Voyage (17 et 18/10).

Le 22 septembre, le MRAP et la LDH du Nord auditionnaient conjointement des élus de la majorité gouvernementale et organisaient une conférence de presse sur le débat parlementaire relatif au projet de loi Chevènement ; alors qu'à leur initiative se tenait le 4 octobre

un échange associatif, syndical et politique citoyen autour du thème : « De quelle politique de l'immigration la France a besoin à l'aube du troisième millénaire ? ».

Les comités et la fédération du Nord-Pas de Calais organisaient également des manifestations en faveur des sans-papiers à Lille (14 et 31/10), intervenaient pour des nouveaux locaux pour le comité des sans-papiers (CSP 59) au CHR de Lille, animaient des débats régionaux sur le racisme avec le CE régional SNCF (28/09) et à Faches Thumesnil (23/10) alors que des rassemblements de solidarité avec l'Algérie étaient organisés à Roubaix, Valenciennes et Lille.

Novembre et décembre connaîtront un temps fort avec l'exposition itinérante « La culture face à l'intolérance ». Dix-huit plasticiens, graveurs et photographes s'engagent contre le racisme en prêtant au MRAP une de leurs oeuvres. Cette action se déroulera dans le cadre de l'année européenne contre le racisme et sera inaugurée à Avion avant de rejoindre Feignies, Valenciennes, Vieux-Condé, Dunkerque, Halluin, Lille et Roubaix.

FD 59-62 - 23 rue Gosselet - 59800 Lille - Tel/Fax : 03.27.47.89.67

« Terre et mères »

Le comité d'Oloron-Sainte-Marie organisait du 4 au 11 octobre une série de manifestations intitulée « Terre et mères » dont le fil conducteur était

LOCALES

une exposition de Thierry Hulin, responsable de l'atelier Uztaro, relatant l'histoire imaginaire d'une famille de 2 500 avant Jésus-Christ à nos jours. Concert gratuit de « Musiques métissées », musique africaine pluri-ethnique de Moussa Rolo, projection du film kurde « Beko » suivi d'un repas kurde ont ponctué cette semaine placée sous le signe de la solidarité et contre toutes les exclusions. MRAP Oloron-Sainte-Marie - MJC du Haut Béarn - BP 57 - 64402 Oloron Cedex.

Créations de deux nouveaux comités locaux

Si le représentant Front national ne recueillait au terme du premier tour des dernières élections législatives que 6,95% des suffrages niortais, « ce constat ne doit pas nous empêcher de mener des actions préventives » déclarait Eric Van Roy au terme d'une conférence de presse le 21 octobre dernier. La première assemblée générale du comité local de Niort se tiendra le jeudi 11 décembre à 20h30 à l'Hôtel de la vie associative de Niort.

Cette création suivait de quelques jours celle du comité d'Halluin (Nord), fermement décidé à mener la bataille contre le racisme « au-delà des constats et de l'analyse, en intervenant au quotidien sur le terrain, dans les quartiers... » (lire ci-contre). ♦

Eric Lathière-Lavergne

ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS CHASTAIN

Différences : Quelles motivations vous ont conduit à envisager la création d'un comité local à Halluin ?

François Chastain : Militant de l'Education populaire au sein des MJC, la nécessité de la lutte contre le racisme et la xénophobie n'est pas pour moi une nouveauté. L'antiracisme doit être, au-delà de l'engagement individuel, une manière d'être, un combat dans chaque acte quotidien, dans chaque acte de citoyen. Pour autant, cela suffit-il ? Au minimum, la question mérite d'être posée, ce qui a été le cas pour un certain nombre de personnes d'Halluin et des environs pour déboucher sur la volonté de créer un comité local du MRAP.

Dans quel contexte politique, économique et social intervient cette création ?

Halluin et les communes de la Vallée-de-la-Lys font partie du bassin d'emploi de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys. C'est un secteur en pleine mutation économique et sociale. Des pans complets d'activité ont été frappés de plein fouet par la crise : le textile, le papier-peint, les transitaires en douane... Le taux de chômage est important (14% pour la commune d'Halluin). Avec les difficultés économiques sont apparues les difficultés sociales : le renforcement de l'individualisme, du repli sur soi. C'est dans ce contexte que la montée du discours sécuritaire et d'exclusion se fait de plus en plus sentir et se traduit par des résultats électoraux du Front national qui nécessitent de

s'organiser et d'agir. C'est dans ce contexte et avec cette volonté que des premiers contacts ont été pris avec le président de la fédération Nord-Pas de Calais du MRAP et que s'est organisée notre première rencontre à Halluin le 17 octobre 1997, l'objectif étant de réunir un petit collectif et d'envisager l'opportunité de créer un comité local. Treize personnes ont répondu à notre appel. Dix d'entre elles ont décidé d'adhérer au MRAP pendant cette rencontre, manifestant ainsi leur volonté de participer activement à la création d'un comité local.

Cette première prise de contact vous a-t-elle permis d'essayer les premières actions du comité ?

Cette rencontre riche en contenu et discussions a laissé apparaître une forte volonté d'agir, d'aller au-delà des constats et de l'analyse, mais aussi d'intervenir au quotidien sur le terrain, dans les quartiers, notamment en direction des jeunes. L'expression de chacun a illustré complètement cette volonté de s'engager, mais aussi l'urgence de la mise en oeuvre de cet engagement. A cet égard, l'intervention de Jean-Claude Dulieu sur les valeurs du MRAP, son analyse et les modes de fonctionnement des structures, a rencontré une forte adhésion des participants. Lors de cette soirée est né un nouveau comité MRAP, cependant que tout reste à faire. D'ores et déjà, les projets ne manquent pas. La première tâche étant d'officialiser la création de ce comité et de le faire connaître à l'échelle

de la Vallée-de-la-Lys. Une initiative de popularisation associant un certain nombre de partenaires locaux (municipalité, MJC, syndicats...) est envisagée en novembre avec l'exposition du MRAP Nord-Pas-de-Calais montée avec l'aide d'un certain nombre de plasticiens régionaux.

Cette rencontre a été pour la majorité des participants un moment fort d'expression. Ne plus se sentir seul face à l'intolérable, mesurer que cette lutte contre le racisme peut être une force et rassembler largement (au-delà de nos différences), sont autant de points qui me rendent optimistes pour le devenir de cette initiative... et ce n'est pas le travail qui manque ! ♦

Bons de soutien

Il ne vous reste que quatre semaines pour participer au tirage au sort de l'opération « 10 francs contre le racisme ».

N'oubliez pas de nous retourner les bons vendus avant le 15 décembre.

Vous pouvez par ailleurs obtenir d'autres billets en prenant contact avec Eric Lathière-Lavergne au :

01 53 38 99 99

CHRONO POUR MÉMOIRE

EN BREF

■ Plusieurs artistes dont Sapho, Higelin, Brigitte Fontaine, Arezki, Cheb Mami, Cheick Tidiane Seck, Geoffroy Aryenna participent à un concert de soutien aux sans-papiers le 9 octobre à Paris.

■ La CFDT organise le 30 octobre un colloque autour du thème « le syndicalisme face au racisme dans le monde du travail ».

■ Les 13 et 14 novembre ce sera au tour de la CGT de se pencher sur « le racisme et les discriminations au travail ». Nous rendons compte de ces événements dans nos prochaines éditions. Cette rencontre de dimension européenne se terminera avec une table-ronde réunissant des syndicalistes d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, et du Portugal.

Naufrage en Méditerranée

Trente à quarante personnes se trouvaient à bord d'une embarcation qui a fait naufrage le 16 septembre à quelque deux kilomètres des côtes espagnoles dans le détroit de Gibraltar. Seuls six survivants ont été sauvés, tandis que sept cadavres étaient sortis des eaux par les navires de secours maritime. Tous étaient des immigrants cherchant à aborder illégalement.

Condamnation d'une élue FN

Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné le 26 septembre Antoinette Martinet, conseillère municipale FN de Maisons-Laffitte, à un mois d'emprisonnement avec sursis, 30 000 francs de dommages et intérêts, ainsi que cinq ans d'interdiction des droits civiques. Elle était poursuivie par le MRAP pour provocation à la haine, la violence et la discrimination à propos d'un texte intitulé « Notre France supprimée de la carte ». Le MRAP considère que ce « jugement est exemplaire » et espère « que cette peine complémentaire – l'interdiction des droits civiques – sera appliquée aussi souvent que nécessaire pour sanctionner des élus de la République qui ne respectent pas notre Constitution et ses principes (...) ».

Projets de loi

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme a rendu le 1^{er} octobre un avis critique sur les avant-

projets de loi relatifs à l'immigration et à la nationalité. Le conseil des ministres a adopté le 15 octobre les projets définitifs. Peu de changement par rapport aux textes précédents. La majeure partie des associations a exprimé leur désaccord partiel ou total avec cette réforme tandis que des pétitions contradictoires sont publiées par la presse. Au moment où nous mettons ce numéro sous presse, le MRAP saisit les groupes parlementaires tandis que les comités locaux sont invités à établir le dialogue avec les députés correspondant à leurs circonscriptions.

Vitrolles, intervention musclée

La municipalité FN a fait murer le 6 octobre la porte du café-musique le « Sous-Marin ». Cela se passait deux jours

après la tenue d'un concert de soutien à l'association privée de subvention municipale depuis juin. Une plainte pour effraction par voie de fait a été déposée par le président de l'association. Bertrand Cantat, chanteur du groupe Noir Désir, qui a participé au concert de soutien, a affirmé à *Libération* : « En une semaine, un élu FN à Mulhouse, des noms de rues qui changent, la fermeture du Sous-Marin ça rappelle des références historiques. (...) si les élus ne se foutaient pas de notre gueule, si la démocratie fonctionnait mieux, reposait sur des choses plus justes et plus honnêtes, on n'en serait pas là et le Front national tomberait en miettes. »

Le Réverbère récidive

La Cour d'appel de Paris a durci la condamna-

tion en première instance du directeur de cet hebdomadaire, Georges Mathis, en portant le 8 octobre l'amende à 20 000 francs sans sursis. Au même moment, le même récidivait en publiant un article violemment antisémite intitulé : « Qui nous gouverne ? » dans lequel il écrit notamment : « En Europe, 18 millions de chômeurs, pas un juif, pas un maçon. En Europe, 45 millions de sans-abri, pas un juif, pas un maçon. En Europe, 150 millions de personnes dans la précarité, pas un juif, pas un maçon. » Le MRAP comme le parquet engagent des poursuites tandis que la LICRA demande la suspension du journal.

Bardot vieillit mal

Reconnaissant Brigitte Bardot coupable du délit de provocation à la

haine, la discrimination et la violence raciale, la Cour d'appel de Paris l'a condamnée le 9 octobre à 10 000 francs d'amende et 1 franc de dommages et intérêts au MRAP à propos d'une déclaration publiée par *Le Figaro* en avril 1996. Vieillissant plutôt mal et prenant prétexte de sa croisade pour les animaux? Elle y assimilait tous les musulmans à des envahisseurs et à des égorgés ! Le MRAP a accueilli la décision de la Cour avec satisfaction.

Police

La « déclaration de repentance » de l'Eglise de France (30 septembre) concernant son attitude à l'égard des juifs durant la seconde guerre mondiale a été publiée dans son intégralité par *Le Monde* (1^{er} octobre). Le 7 octobre, le Syndicat national des policiers en tenue (SNPT) a rendu public un communiqué

dans lequel il souligne le « rôle prépondérant et néfaste de bon nombre de policiers qui se sont spontanément mis au service de l'Etat français et qui ont volontairement agi dans l'Holocauste en organisant et en mettant en oeuvre les rafles des juifs en France ». Le SNPT fait également référence à la situation actuelle en affirmant que « dans l'ombre de notre société et de notre corporation, des valets serviles des forces sombres agissent avec malveillance et sournoiserie, tentant d'assurer une continuité à ce que nous pensions ne jamais voir revenir ».

Disparition de Georges Montaron

Le directeur de *Témoignage chrétien* de 1948 à 1996 est décédé le 8 octobre à Paris. D'abord dirigeant de la Jeunesse ouvrière chrétienne, cet

homme engagé et passionné, a assumé de nombreuses responsabilités professionnelles à la tête du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne et de la Fédération nationale de la presse française. Il fut de toutes les luttes anticoloniales et milite contre la torture pendant la guerre d'Algérie. Dans un communiqué, le MRAP lui rend hommage et souligne : « En tant que journaliste et en tant qu'homme, il avait épousé pour toujours les causes de la justice, de l'anticolonialisme, de l'antiracisme. Il ne séparerait pas les exigences du métier de celles de la conscience. »

Prix Nobel de la paix

26 000 personnes sont tuées ou mutilées tous les ans par les mines antipersonnel qui sont dispersées dans plus de 70 pays. Pour lutter contre

ces armes aussi lâches que barbares, six organisations – Handicap international (France et Belgique), Human Rights Watch/Arms Project (Etats-Unis), Medico International (Allemagne), Mines Advisory Group (Grande-Bretagne), Physicians for Human Rights (Etats-Unis) et Vietnam Veterans of America Foundation – mènent depuis 1991 une « Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel ». Aujourd'hui plus de 1000 ONG ont joint leurs efforts à cette campagne. Le comité Nobel du Parlement norvégien a décerné le 10 octobre le prix Nobel de la paix à la coordonnatrice de la campagne, Jody Williams, et à la princesse Diana à titre posthume. Le 18 septembre dernier une centaine de pays ont approuvé à Oslo un projet de traité destiné à bannir ces mines. Quatre pays producteurs de ces mines ont refusé d'entériner le projet ou même de participer à la conférence : la Russie, les Etats-Unis, l'Inde et le Pakistan.

Archives interdites

L'université Paris VII organise le 27 novembre prochain un ébat sur les archives interdites de la guerre d'Algérie avec des chercheurs, notamment Sonia Combe auteur d'un livre intitulé les « Archives interdites », Jean-Luc Einaudi et Claude Liauzu.

Infos rassemblées par Chérifa Benabdessadok

EN BREF

■ Les organisations opposées au projet de loi gouvernemental sur l'immigration ont pris rendez-vous pour une manifestation nationale le 22 novembre, la veille de l'examen du projet par l'Assemblée.

■ Le Centre de promotion du livre de jeunesse de Montreuil et les éditions Albin Michel ont édité en octobre un livre dans lequel s'expriment plusieurs dizaines d'auteurs et d'illustrateurs sur le racisme. Les bénéfices de cet ouvrage seront reversés au MRAP-93.

■ Salon du livre antifasciste du 15 au 23 novembre à Gardanne.

1957 : mille parachutistes pour l'égalité

Le 25 septembre 1957, neuf enfants noirs pénètrent dans une école étasunienne réservée aux Blancs. C'était à Little Rock en Arkansas et quelques jours auparavant, l'Etat fédéral avait fait intervenir mille parachutistes pour faire pression sur le gouverneur et les élus locaux fermement opposés à l'intégration des Noirs. Un tribunal fédéral avait bien ordonné l'ouverture des portes de l'école aux enfants noirs mais il avait fallu l'annonce du président Eisenhower de faire respecter la Constitution par tous les moyens et une impressionnante démonstration de force pour qu'enfin les responsables de l'Arkansas admettent l'égalité raciale (décrétée en 1954 par la Cour suprême).

La situation est radicalement différente aujourd'hui, mais « la fabrication raciale des classes », selon l'expression de l'hebdomadaire *US News & World Report*, est loin de s'éteindre et la ségrégation géo-économique toujours forte. Ainsi, toujours selon cet hebdomadaire, « La plupart des Noirs viennent à l'école à pied ou en bus et entrent par la porte principale. La plupart des Blancs arrivent avec leur voiture et entrent par une porte latérale, près du parking. Les Noirs prennent leur repas à l'intérieur de l'école, alors que les Blancs déjeunent à l'extérieur. » (Source : *Le Monde*, 26 septembre).

Chérifa B.

Qu'est-ce qu'elle a sa tête ?

La famille d'une lycéenne de dix-huit ans a décidé de porter plainte auprès du tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence pour injure raciste contre la secrétaire du proviseur du lycée Pierre-Mendès-France à Vitrolles. Que s'est-il passé ? Selon un courrier adressé par le comité local du MRAP à l'attention du ministre de l'Education nationale, les faits remontent à juin 1997. La famille Touzaline ayant déménagé pour s'installer à Vitrolles, Sofia sollicite une inscription en Terminale. Elle est reçue par la secrétaire du proviseur qui lui dit : « avec la tête que tu as, tu crois que tu vas avoir ton bac ? » et ajoute : « de toute façon, avec la tête que tu as, il n'est pas question que je t'inscrive ». Malgré les démarches du père et de la mère de la jeune fille, le lycée reste fermé à leur sollicitation et la secrétaire reçoit l'appui du proviseur. La famille, le MRAP, les avocats, l'Intersyndicale des enseignants et la FCPE ont tenu une conférence de presse le 17 octobre au cours de laquelle le comité local du MRAP a annoncé se porter partie civile auprès de la famille. L'audience de consignation devait avoir lieu le 5 novembre. Une mère d'élève présente sur les lieux devait confirmer devant le tribunal le récit fait par Sofia. Une mission d'inspection de trois fonctionnaires du ministère et du rectorat s'est rendue sur place le 16 octobre. A suivre.

■ BROCHURES

— Parution des **ACTES DE LA CONFÉRENCE NATIONALE**. Prix : 20 francs + 11,50 francs de frais de port (en raison de problèmes liés au déménagement cette brochure ne sera disponible qu'à partir du 15 décembre).

— Et d'une étude de Paul Muzard intitulée « **IMMIGRATION, RACISME, DANS LA CRISE** ». Prix : 20 francs + 16 francs de frais de port.

— Le siège du MRAP tient à votre disposition un document réalisée par la section française d'Amnesty International et France Terre d'Asile sur le « **DROIT D'ASILE EN FRANCE, ETAT DES LIEUX** ». Prix : 40 francs + 11,50 francs de frais de port.

■ JEU DE LOI, RACISME HORS-JEU I

Ce jeu pédagogique destiné à faire connaître la loi contre le racisme aux jeunes de 8 à 13 ans est proposé à la location. Prix (une semaine minimum) : 400 francs (200 francs location directe par un établissement scolaire). Le secteur Education envisage d'en réaliser un tirage en série qui sera proposé à la vente. Cette éventualité étant tributaire du nombre de commandes, les structures intéressées sont invitées à se faire connaître.

■ RENDEZ-VOUS MRAP

Session de formation. En raison du faible nombre d'inscrits et de l'encombrement du calendrier militant sur novembre-décembre, la session de formation « **PÉDAGOGIE DE L'ANTIRACISME** » prévue initialement pour le samedi 29 novembre est reportée au 1^{er} trimestre 1998. Toutes les précisions seront communiquées dans notre prochaine édition. En attendant, inscrivez-vous nombreux auprès du secteur Education du MRAP.

Appel

à souscription

Le procès de Maurice Papon revêtant une très grande signification pour tous les antiracistes, Pierre Mairat et George Paulangevin, avocats, vont se relayer pour représenter le MRAP à Bordeaux. Les avocats du MRAP ne percevant aucun honoraire, l'association leur assure néanmoins le transport et le logement sur place. Un appel à soutien financier est lancé auprès des adhérents et sympathisants afin de couvrir ces frais. Vous pouvez nous adresser vos dons par chèque en mentionnant au dos « **procès Papon** ». Vous pouvez aussi demander les bons de souscription au siège et les distribuer autour de vous.

Tribunal international pour Mumia Abu-Jamal

DEVANT L'OBSTINATION du juge Sabo et de la Cour suprême de Pennsylvanie à refuser de prendre en compte les récents témoignages en faveur de Mumia Abu-Jamal et l'imminence d'un nouvel ordre d'exécution, l'Organisation internationale des juristes démocrates prépare pour le 6 décembre prochain un tribunal populaire international. Cet événement sera d'une importance capitale pour tenter de sauver Mumia. Le MRAP apporte son soutien à cette initiative et compte y envoyer l'un de ses avocats. Nous sollicitons votre appui : signez et faites signer autour de vous l'appel ci-dessous ; une aide financière selon vos possibilités sera la bienvenue.

Lettre de soutien au tribunal international populaire pour le contre-procès de M. Abu-Jamal Aux juges du Tribunal International

— devant l'inamovibilité du juge Sabo, détenteur du record des condamnations à mort aux Etats-Unis, ancien policier et qui, de ce fait, est juge et partie ;

— devant la censure obstinée et l'intimidation pratiquées par le juge, le ministère public et la police à l'encontre des témoins ;

— devant la persistante hostilité de la Cour suprême de Pennsylvanie envers la requête de Mumia Abu-Jamal pour une révision du procès ;

— devant la quasi certitude d'un nouvel ordre d'exécution dans les jours qui suivraient le rejet de cette requête par cette cour qui siège en automne ;

— devant l'érosion des critères de recevabilité et des délais impartis aux appels ultimes des condamnés en cour fédérale ;

— devant le refus par le ministère de la justice fédérale d'ouvrir une enquête autour des violations des droits civiques de Mumia Abu-Jamal ;

— constatant la libération récente du prisonnier politique Geronimo Pratt parce que -comme dans le cas d'Abu Jamal- le témoin-clé de l'accusation était un indicateur de police ;

— face à la montée en puissance de la mobilisation aux Etats-Unis contre les brutalités policières (de King à Louima), contre la peine de mort et pour les prisonniers politiques ;

J'apporte mon soutien et ma solidarité à l'organisation du Tribunal International Populaire pour Mumia Abu-Jamal qui siégera du 6 au 9 décembre 1997 à Philadelphie.

Signez cette lettre en y donnant votre adresse et si vous le pouvez un chèque à adresser au MRAP avec au dos la mention « Mumia: tribunal international ».

Différences

43, boulevard Magenta
75010 Paris
Tél. : 01 44 52 03 03
Télécopie : 01 44 52 00 44

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérante bénévole
Isabelle Sirot

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Maquette
Cherifa Benabdessadok

•
Impression
Montligeon
Tél. : 02 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1997-11